



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA SOLOGNE DES RIVIERES

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Du 3 AVRIL 2015

Le trois avril deux mille quinze, à 18H00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières s'est réuni, en session ordinaire, en son siège social, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Olivier PAVY.

Etaient présents :

Pour La Ferté-Imbault :

Madame Isabelle **GASSELIN** et Monsieur Pascal **COLART** conseillers communautaires,

Pour Marcilly-en-Gault

Madame Agnès **THIBAUT** conseillère communautaire,

Pour Orçay

Madame Michèle **MOREAU** conseillère communautaire,

Pour Pierrefitte-sur-Sauldre

Monsieur Jacques **LAURE** et Monsieur Michel **CHAUVIN** conseillers communautaires,

Pour Salbris

Monsieur Olivier **PAVY**, Monsieur René **POUJADE**, Madame Françoise **RANCIEN**, Madame Emmanuelle **ROEKENS**, Madame Marie-Lise **CARATY**, Madame Christiane **LALLOIS** et Monsieur Jean-Pierre **ALBERTINI** conseillers communautaires,

Pour Selles-Saint-Denis

Monsieur Pierre **MAURICE**, Madame Isabelle **MAURE** et Monsieur Max **BURON** conseillers communautaires,

Pour Souesmes

Monsieur Jean-Michel **DEZELU** et Madame Maryse **SENE** conseillers communautaires,

Pour Theillay

Madame Mauricette **ROQUE** et Monsieur Claude **LELAIT** conseillers communautaires,

Etaient absents excusés et Pouvoirs

Madame Marie-Laure **CHOLLET** – Pouvoir à Madame Marie-Lise **CARATY**

Monsieur Philippe **DEBRE** – Pouvoir à Madame Christiane **LALLOIS**

Monsieur Jean **CHICAULT** – Pouvoir à Madame Emmanuelle **ROEKENS**

Monsieur Jean-Yves **THEMIOT** – Pouvoir à René **POUJADE**

Madame Stéphanie **DARDEAU** – Sans Pouvoir

Monsieur Gérard **CHOPIN** – Sans pouvoir est arrivé à 18h30

Monsieur Stéphane **DOUADY** – Sans Pouvoir est arrivé à 18h30

Secrétaire de séance :

Monsieur Pascal **COLART**

1- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 mars 2015

Monsieur Jean-Michel **DEZELU** souhaite que soit inscrit dans les comptes rendus, que les séances sont enregistrées.

ADOpte A L'UNANIMITE

*Monsieur Olivier **PAVY**, Président de la CCSR, demande à l'assemblée de bien vouloir ajouter à l'ordre du jour la création d'une nouvelle catégorie d'hébergement dans la grille tarifaire de la taxe de séjour sur notre territoire ainsi que de préciser la taxe additionnelle du département incluse depuis le 1^{er} janvier 2015.*

ADOpte A L'UNANIMITE

2- DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Monsieur Olivier PAVY, Président de la CCSR, prend la parole :

« La tenue du débat d'orientations budgétaires est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants.

Le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.
- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité
- de donner également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

A) Une situation économique encore incertaine dans un contexte international dégradé

Les éléments présentés pour le DOB s'articulent dans le cadre d'un contexte international complexe de crise financière, de crise économique et sociale et d'accroissement des dettes publiques dans certains états européens.

a) - Dans la zone euro

Après être sortie de la récession en 2013, la zone euro montre à nouveau des signes de faiblesse. Le PIB (Produit Intérieur Brut) n'a que faiblement progressé (schéma 1).

Une nouvelle dégradation de la confiance des agents privés à l'automne se traduit même par un recul de l'économie allemande (pays moteur de la zone euro), sous l'effet du ralentissement de ses exportations, et de la crise Ukrainienne qui pèse sur la confiance des industriels allemands.

Dans ce contexte incertain, la croissance de la zone euro ne devrait pas dépasser les 1% pour 2015, toujours pénalisée par le désendettement public et privé. La consommation des ménages et l'investissement ne devraient que faiblement augmenter (schéma 2).

De plus, le potentiel de croissance de la zone est faible, les gains de productivité ne progressent que modestement et la population en âge de travailler décline. L'amélioration des perspectives de croissance à long terme passera par un redémarrage de l'investissement productif.

Cependant, la croissance de la zone euro pourrait toutefois être dopée à court terme par la dépréciation du taux de change couplée à la baisse du prix du pétrole si ces tendances se stabilisent.

D'autre part, l'inflation de la zone euro a beaucoup baissé en 2014 (prix énergie, coûts salariaux, dérèglementation...) pour atteindre un point bas de 0.3%, s'éloignant des prévisions de la Banque Centrale Européenne (BCE).

A court terme ce recul est positif pour le pouvoir d'achat, mais il rend difficile le désendettement et fait peser un risque de déflation (schéma 3).

b)- En France

Après une stagnation enregistrée au 1er semestre 2014, la croissance française a rebondi à partir du troisième trimestre 2014, ce qui constitue une bonne surprise. La consommation des ménages a progressé modérément.

L'investissement des entreprises s'est quasiment stabilisé, mais l'investissement sur les logements n'a pas encore repris.

Par ailleurs, la croissance a été partiellement soutenue par la contribution des stocks (effet temporaire), ce qui peut nous faire craindre en conséquence une croissance plus faible dans les trimestres à venir. Les mesures fiscales en faveur des entreprises (pacte de responsabilité, Crédit impôt compétitivité emploi...) n'auront pas un effet immédiat sur la croissance, mais devraient permettre à celles-ci de reconstituer leurs marges pour ensuite investir et embaucher.

Enfin, la poursuite de la hausse du chômage incite les ménages à la prudence et se traduit par une faible consommation et une hausse des taux d'épargne.

C'est dans ce contexte tendu qu'on peut prévoir pour 2015 une croissance entre 0.5% et 1%, chiffre espéré par le gouvernement.

Les conditions de crédit se sont détendues avec des taux d'intérêts particulièrement bas qui devraient perdurer. Ces conditions ne sont plus un frein à l'investissement, qui semble plutôt contraint par le manque de confiance (schéma 4).

Plusieurs facteurs pourraient donner un coup de fouet à la croissance, notamment :

- La dépréciation de l'euro qui pourrait améliorer la compétitivité des entreprises françaises et contribuer au rééquilibrage des comptes courants.
- La baisse du prix du pétrole qui redonne du pouvoir d'achat et apporte un soutien à l'activité.

Le déficit public a été de 4,4% du PIB en 2014, et le gouvernement a annoncé en 2015 un déficit de 4.3% du PIB avec un engagement de réduction à 3% à l'horizon 2017

Le projet de loi de finances 2015 prévoit des économies importantes, et les collectivités territoriales seront mises à contribution à hauteur de 3.67 Milliards d'euros par an jusqu'à 2017, soit un total de 11 Milliards d'euros d'économies demandés aux collectivités territoriales.

B) Le Projet de Loi de Finances 2015 : un impact fort sur le budget

Comme évoqué précédemment, le PLF 2015 s'articule dans le cadre d'un plan d'économie général suivant :

a) - La conséquence directe pour les collectivités territoriales

La conséquence directe pour les collectivités territoriales, c'est une baisse de 3.67 Mds euros/an de l'enveloppe normée de la Dotation Globale de Fonctionnement pendant les trois années à venir (2015-2017), soit une baisse de 26% pour la période 2013 à 2017.

En 2015, le bloc communal (EPCI et commune) consentira un effort de 2.07 Mds d'euros, les départements 1.15 Mds d'euros, et les régions 451 millions d'euros.

La répartition de la minoration au sein du bloc communal sera la suivante (schéma 5) :

La baisse prévue du montant de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) sera pour notre collectivité d'environ :

- moins 74 688 € en 2015
- cumulée depuis 2013 jusqu'en 2017 : moins 179 683 €

Cette minoration devrait encore avoir un impact néfaste sur notre épargne brute très dégradée. De plus, en collaboration avec les services, nous nous sommes attachés à maîtriser nos dépenses réelles de fonctionnement qui sont en légère hausse par rapport à 2014 soit 0.6 % par rapport au réalisé 2014.

b)- Les autres décisions du PLF 2015 :

La montée en puissance du Fond de Péréquation Intercommunal (FPIC) devrait peut-être nous assurer pour 2015 une recette supplémentaire mais qui par précaution n'est pas inscrite aux recettes du budget primitif.

Une revalorisation encore faible des bases d'impositions à 0.9% mais qui ne compense pas la perte des bases et des compensations

C) Les orientations du Budget Primitif 2015

Les perspectives d'évolution des recettes, les priorités d'investissement, les réponses aux enjeux, tels sont les axes de réflexion des orientations budgétaires 2015

a) La perspective d'évolution des recettes 2015

Face à ce contexte nouveau sans précédent pour les collectivités territoriales, un défi se pose à la Communauté de Communes pour répondre aux enjeux majeurs, tout en proposant des services avec des ressources en sérieuse diminution.

Trois leviers s'offrent à nous pour maîtriser la perte significative de ressources :

1. Baisse des attributions de compensation pour l'année 2015
2. La réduction des charges à caractère général
3. La maîtrise des charges de personnels malgré le G.V.T. (Glissement Vieillesse Technicité)

La programmation maîtrisée des investissements.

Nous nous sommes engagés à refuser toute hausse de fiscalité. Les taux pour 2015 resteront donc identiques.

Il sera nécessaire pour relever ce défi de travailler vers un schéma de mutualisation cohérent, évolutif et pérenne. En cela et dans le cadre des futures évolutions des périmètres, les Elus ont commandé une étude sur le fonctionnement et les évolutions possibles de notre structure.

b) Les axes d'investissement 2015

2015 sera l'occasion de terminer les investissements pour le service Petite Enfance/Enfance/Jeunesse.

Une réflexion quant au devenir et à la restructuration de la piscine intercommunale est également indispensable.

Des mesures visant à la rationalisation de la gestion et la mutualisation permettront d'améliorer les achats et marchés, l'organisation des services, l'attribution des subventions, la gestion des investissements et l'entretien du patrimoine.

La Communauté de Communes Sologne des rivières va également :

- s'engager dans l'accès au haut débit en relation avec les politiques locales et départementales (SDTAN)
- recentrer les actions sur l'économie et l'emploi en soutenant le groupement des entreprises de l'arrondissement de Romorantin (GEAR)
- soutenir le maintien des services de santé en conventionnant avec le conseil départemental au programme PAÏS

La solidarité et la sécurité au service de l'intérêt général par une organisation efficace de nos services avec moins de moyens ; ainsi est notre priorité pour permettre l'effort de tous dans l'intérêt des habitants.

CONCLUSION

L'année 2015 sera marquée par la volonté d'améliorer les ressources financières de la CCSR :

Il n'ait pas prévu au budget 2015 de réalisation d'emprunt

Une bonne gestion des investissements et la maîtrise des dépenses de fonctionnement doivent permettre de stabiliser la situation financière

L'année 2015 marquera le début d'une période au cours de laquelle toutes les collectivités territoriales devront redoubler d'effort en matière d'économies budgétaires.

Les prévisions de recettes sont en constante et nette diminution, notamment en raison du désengagement de l'État en matière de Dotation Globale de Fonctionnement.

La Communauté de Communes a pris l'initiative d'anticiper cette baisse de ressources dans le but de maintenir sa santé financière pendant cette période, dont nul aujourd'hui ne peut se prononcer sur la durée.

Aussi, les mesures d'économies prises dès cette année seront pérennisées et renforcées en 2016, en excluant la possibilité d'alourdir la participation des entreprises et des ménages.

La Communauté de Communes devra actionner plusieurs leviers autres qu'un ajustement par l'impôt, à savoir :

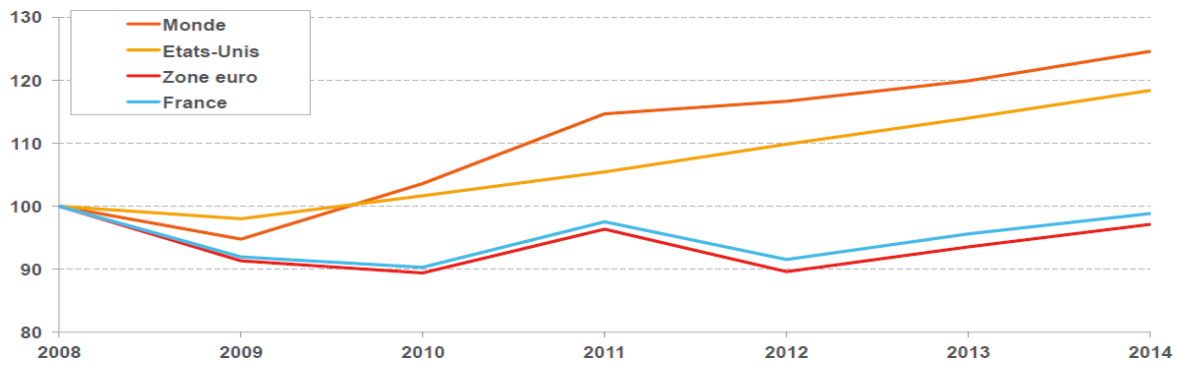
- Réduction des dépenses réelles de fonctionnement, sachant que certaines charges vont continuer à progresser comme le prix des fluides et des assurances.
- Maîtrise de la masse salariale qui passera par une rationalisation des postes (Évolution en moyenne annuelle : - de 3% dont une part incompressible de GVT), le non remplacement de départs et la mutualisation dans le cadre du schéma de mutualisation

Pour conclure, l'année 2015 va se caractériser par :

- un gel des taux de fiscalité locale pour les entreprises et les ménages ;
- une anticipation de la baisse des ressources en provenance des dotations d'État grâce à :
 - la réduction des dépenses réelles de fonctionnement
 - la maîtrise de la masse salariale
 - la réflexion sur la mutualisation
- Des investissements fonctionnels et aux services de tous les habitants répartis sur plusieurs années. »

La croissance européenne – Schéma 1 –

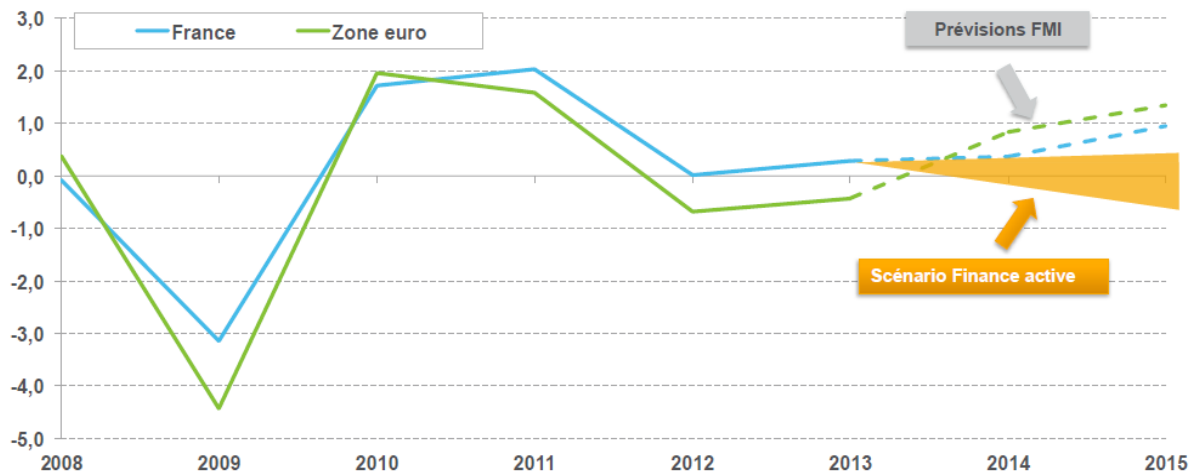
Monde : PIB (100 : 2008)*



*Prévisions pour l'année 2014
Sources : FMI et Finance active

La croissance française – schéma 2

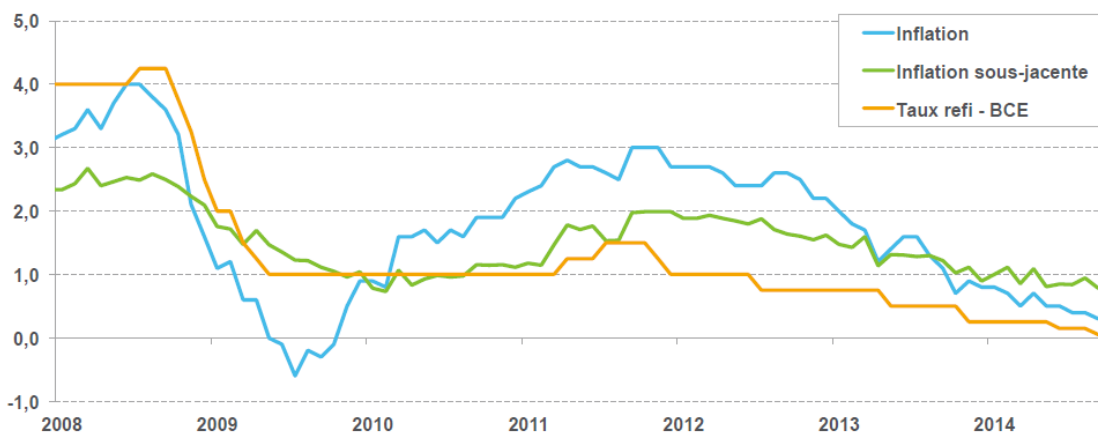
Zone euro : PIB (en % ; a/a)



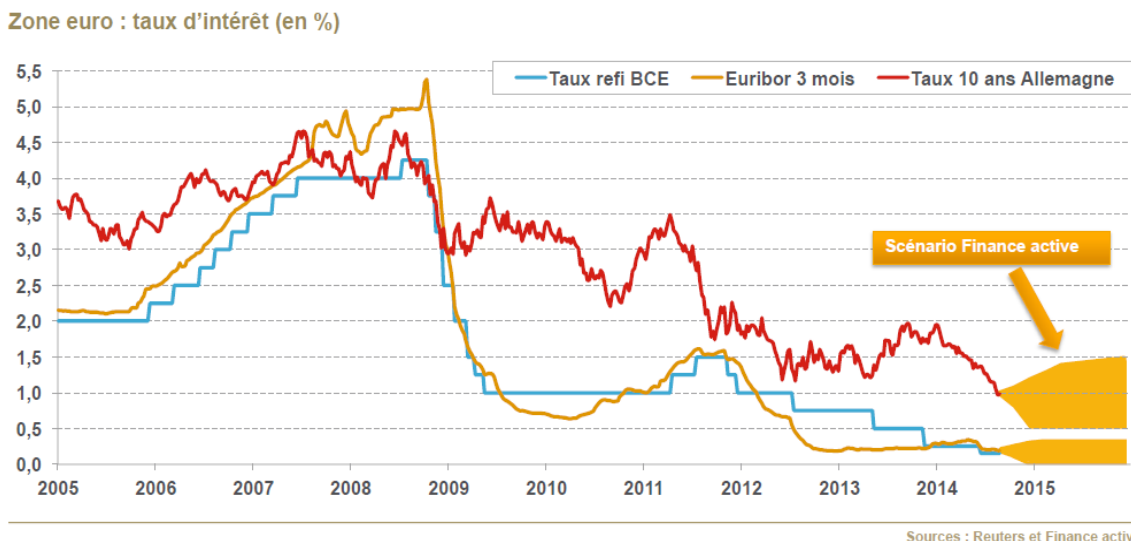
Sources : FMI, Finance active

La déflation – schéma 3

Zone euro : taux refi BCE et prix à la consommation (en % ; a/a)



Sources : Reuters et Finance active



La minoration de l'enveloppe normée pour le bloc communal – Schéma 5



CONFORMEMENT A LA LEGISLATION LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2015 ONT FAIT L'OBJET D'UN DEBAT.

3 - MODIFICATION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2015

Monsieur Olivier PAVY, Président de la CCSR, rappelle qu'en application des dispositions du 1° bis du V de l'article 1609 *nonies* C " le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres, en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges".

La Communauté de Communes Sologne des Rivières a, depuis quelques années, des difficultés financières à la fois pour équilibrer son budget et dégager de l'autofinancement pour financer des projets d'investissements.

Dans le cadre des réformes, l'EPCI va devenir le socle référent du territoire et à cet effet, il doit pouvoir améliorer et asseoir des finances stables et pérennes.

Compte tenu de la baisse de la fiscalité, des dotations et de la crise économique, les Maires de la CCSR suggèrent, à l'unanimité, une baisse des attributions de compensation de 2,5 % (soit 57 781.12 €) pour équilibrer le budget 2015.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées s'est réunie le 23 mars pour débattre des montants des attributions et a émis un avis favorable sur la baisse de 2.5 % de ladite attribution de compensation à reverser à chacune des Communes membres.

Monsieur PAVY, Président de la CCSR propose donc au conseil :

- d'appliquer à la Commune de Souesmes les attributions de compensations négatives, majorées de 2.5%, en proposant l'annulation de la délibération du 17 décembre 2008,
- de voter les nouveaux montants des attributions de compensation pour 2015, comme mentionnés dans le tableau ci-dessous :

COMMUNES	MONTANT ATTRIBUTION COMPENSATION APPLIQUEE	MONTANT DES A.C. ARRETE PAR LA CLECT DU 08/12/2008	VARIATION 2,5%	PROPOSITION DES ATTRIBUTIONS COMPENSATIONS ARRONDIES
LA FERTE IMBAULT	8 468,00 €	8 468,00 €	- 211,70 €	8 256,00 €
MARICILLY-EN-GAULT	4 071,00 €	4 071,00 €	- 101,77 €	3 969,00 €
ORCAY	3 487,00 €	3 487,00 €	- 87,17 €	3 400,00 €
PIERREFITTE-SUR-SAUDRE	166 497,00 €	166 497,00 €	- 4 162,42 €	162 335,00 €
SALBRIS	971 645,00 €	971 645,00 €	- 24 291,12 €	947 354,00 €
SOUESMES		- 7 225,00 €	+ 180.63	- 7 405.00 €
SELLES-SAINT-DENIS	585 410,00 €	585 410,00 €	- 14 635,25 €	570 775,00 €
THEILLAY	578 893,00 €	578 893,00 €	- 14 472,32 €	564 421,00 €
TOTAL	2 318 471,00 €		57 781.12 €	2 253 105.00 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

4 – INDEMNITES DE FONCTION DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

Monsieur Olivier PAVY rappelle que lors de la réunion du Conseil Communautaire du 20 mai 2014, le Conseil Communautaire avait voté les taux et montants des indemnités du Président et des 5 vice-présidents comme suit :

- 90% pour l'indemnité d'un vice-président (574.96 € net/mois)
- 80% pour l'indemnité du président (1 209.95 € net/mois)

Compte tenu des conditions économiques et des efforts demandés à l'ensemble des services, Il semble opportun de rapporter le taux des indemnités des Vice-Présidents à l'identique de celui du Président, soit 80%.

Monsieur Olivier **PAVY** propose au conseil communautaire de fixer à compter du mois de mai 2015 les taux et montants des indemnités des 5 vice-présidents à 80%, soit 510.95 € net/mois. Il précise que l'économie sera de 6 755.20 € pour le budget 2015.

ADOPTE A L'UNANIMITE

5- LA TAXE DE SEJOUR

Monsieur Olivier **PAVY** donne la parole à Monsieur Jacques **LAURE**, Vice-président en charge du Tourisme.

La Loi de finances pour 2015 – article 67 sur la réforme de la taxe de séjour publiée au JO du 30 décembre 2014 instaure la création d'une nouvelle catégorie d'hébergement : les chambres d'hôtes ainsi que le régime des exonérations obligatoires (il ne peut y être dérogé ni y avoir de dérogations facultatives).

La taxe de séjour sur le territoire de la Communauté de Communes Sologne a été instituée au 1^{er} janvier 2012 pour une mise en application au 1^{er} avril 2012 et les tarifs votés le 28 septembre 2011. Depuis le 1^{er} janvier 2015, le Département du Loir-et-Cher a décidé, conformément l'Article L 3333-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la mise en place de la taxe départementale additionnelle à la taxe de séjour de 10% (celle-ci est incluse dans les tarifs proposés ci-dessous).

LES TARIFS APPLICABLES (PAR PERSONNE ET PAR NUITEE)

Types et catégories d'hébergements	Tarif	Taxe communautaire	Taxe additionnelle
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	1.1 €	1 €	0.10 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0.83 €	0.75 €	0.08 €
Chambres d'hôtes à déterminer de 0.20 € à 0.75 €	0.77 €	0.70 €	0.07 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0.66 €	0.60 €	0.06 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0.55 €	0.50 €	0.05 €
Hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement	0.33 €	0.30 €	0.03 €
Camping-caravaning 5 étoiles	0.61 €	0.55 €	0.06 €
Camping-caravaning 3 ou 4 étoiles	0.44 €	0.40 €	0.04 €
Camping-caravaning 1 ou 2 étoiles	0.22 €	0.20 €	0.02 €

LES EXONÉRATIONS

Toutes les personnes mineures

Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés sur le territoire communautaire

Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire

Il est demandé à l'Assemblée délibérante d'émettre un avis sur le tarif relatif à la création de la catégorie des « Chambres d'hôtes » (en grisé dans le tableau).

ADOpte A L'UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 18h50